

POSTULAT

(motion transformée en postulat au stade du développement)

Auteur	AdG/LA, par Emmanuel Amoos, Gilbert Truffer, Marie-Paul Bender (suppl.) et Florian Alter
Objet	Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage!
Date	14.09.2018
Numéro	2.0251

Chaque automne, c'est le même refrain: les primes d'assurance-maladie augmentent. Aujourd'hui, pour une grande partie de la population valaisanne, que ce soit des personnes vivant seules ou des familles, y compris de la classe moyenne, les primes d'assurance-maladie ne sont plus supportables.

Avec la hausse constante des primes d'assurance-maladie, il est essentiel de donner une bouffée d'oxygène aux habitant-e-s du canton du Valais. En 2016, l'Office fédéral de la statistique (OFS) relève que les dépenses en matière de santé représentent 15.6% du budget des ménages contre 10.3% pour l'alimentation et les boissons non-alcoolisées. Il est préoccupant de constater que la part allouée à la santé ne cesse d'augmenter, alors que celle concernant d'autres biens de première nécessité n'évolue pas. Cette motion propose d'introduire un plafonnement du poids des primes sur le budget des ménages valaisans pour protéger durablement les assuré-e-s. Nous rappelons qu'à l'époque de la création de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal), le Conseil fédéral s'était engagé à ce que le montant des primes n'excède pas 8% du revenu des Suisses.

Cette motion bénéficiera avant tout aux personnes qui ne sont pas ou peu aidées par le système actuel des subsides à l'assurance-maladie. Le public cible visé par les subsides, actuellement composé principalement des personnes ou des familles les plus modestes, sera ainsi élargi aux familles, aux retraité-e-s seul-e-s ou en couple, ainsi qu'aux couples sans enfant de la classe moyenne.

Ces dernières années, les personnes modestes et la classe moyenne se sont serré la ceinture dans notre canton alors que les charges courantes ont augmenté (loyers, primes d'assurance-maladie, etc.). Il est nécessaire d'apporter une solution à ce problème. Cet argent, qui vient augmenter le pouvoir d'achat des ménages n'ayant que peu -ou pas - de marge financière en fin de mois, sera immédiatement réinjecté dans l'économie réelle. Cela permettra de redonner un coup de fouet à l'économie valaisanne!

Même si nous plaidons pour une refonte totale du système au niveau fédéral, il nous semble indispensable d'agir maintenant au niveau cantonal.

Conclusion

Cette motion ne concernera ni les pauvres, qui sont heureusement déjà aidés, ni les personnes aisées qui, elles, ne consacrent pas 10% de ce qu'elles gagnent pour leur santé. C'est la classe moyenne qui en profitera, alors qu'aujourd'hui elle subit de plein fouet chaque augmentation des primes sans recevoir aucune aide publique. Nous demandons au Conseil d'Etat de légiférer pour que les primes d'assurance-maladie soient plafonnées à 10% du revenu des ménages.